



## Règlement du concours « Médiatiks », académie de Lille

La quatrième édition du concours « Médiatiks » est organisée par le CLEMI de l'académie de Lille avec le partenariat du *Club de la presse* de Lille, de l'association *Jets d'encre*, de CANOPE Lille, de l'OCCE du Nord-Pas de Calais, du *Journal des Enfants* et de *Reporters sans frontières*.  
Il est ouvert aux médias (journaux « papier », ou médias numériques) réalisés dans le cadre scolaire.

### Calendrier du concours

- **21 Novembre 2016** : ouverture des inscriptions.
- **28 mars 2017** : clôture des inscriptions. Date limite d'envoi des journaux ou articles numériques au CLEMI de Lille.
- **10 mai 2017** : dévoilement du palmarès et cérémonie de remise des prix.

### Public du concours

Le concours est ouvert à tous les journaux imprimés sur papier et aux autres productions numériques d'information, réalisés dans le courant de l'année scolaire 2016/2017, par des élèves de l'Académie de Lille, de la maternelle au lycée inscrits dans des établissements publics et privés sous contrat relevant du Ministère de l'Education nationale et du Ministère de l'Agriculture.

Les journaux participants sont répartis dans trois catégories :

-« Ecole » : école maternelle, élémentaire, primaire

-« Collège » : Collège, SEGPA, 3e DP, 3° prépa pro

-« Lycée » : Lycée d'enseignement général, lycée d'enseignement général et technologique, lycée professionnel, lycée agricole, CFA

Les IME, EREA, ULIS, IMpro et les classes d'hôpital ou d'établissement pénitentiaire participent au concours dans la catégorie qui correspond au niveau scolaire des membres de l'équipe de rédaction.

Peuvent également participer tous ceux qui n'éditent pas encore de journal « papier », ou de média numérique mais qui souhaiteraient profiter de l'occasion de ce concours pour en créer un. Des conseils en ligne sont proposés sur le site <http://www.clemi.org/fr/> (rubrique « production des élèves »).

## Catégorie « média numérique »

Peuvent participer au concours **les productions multimédias** collectives sur le web, sites et blogs d'information, webdocs, webradios ou toute autre production numérique, sur toutes plateformes quel que soit leur type d'hébergement, dont le contenu est réalisé par les élèves. **L'actualité** au sens large (actualité extrascolaire, actualité de la classe ou de l'établissement, actualité locale, actualité nationale et internationale) doit figurer parmi les sujets traités dans ces productions.

Le contenu soumis au concours doit être produit ou actualisé dans le courant de l'année scolaire 2016/2017.

**Les magazines réalisés avec un outil de type « Madmagz » composés uniquement de contenus de type texte et image fixe doivent concourir dans la catégorie "journaux papier", même s'ils ne sont pas imprimés.**

## Modalités de participation

Lors de l'inscription, les rédactions d'élèves et/ou les enseignants devront fournir obligatoirement et en un seul envoi :

- le bulletin d'inscription / fiche renseignements dûment rempli (attention, les documents diffèrent pour les publications « papier » et les médias numériques) ; la signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation du présent règlement.

- **cinq exemplaires** d'un des numéros du journal parus au cours de l'année 2016/2017, ou l'adresse Internet de consultation en ligne.

**Aucune candidature ne sera acceptée au-delà du 28 mars 2017**, cachet de la poste faisant foi.

## Modalités de sélection des journaux

Les journaux participants seront sélectionnés selon les critères suivants :

### Journaux « papier »

- **Qualités rédactionnelles** : contenu, style, analyse / réflexion
- **Qualités visuelles** : maquette et mise en page, création graphique, illustrations
- **Identité du journal** : personnalité et originalité
- **Responsabilité** : signature des articles, identification et respect des sources, mentions obligatoires

- **Nature du projet** : liberté d'expression des élèves, démarche d'élaboration, citoyenneté, prise en compte des lecteurs

### Médias numériques

Chaque média possède ses propres codes et sa propre écriture. C'est pourquoi le jury sera particulièrement attentif à l'adaptation aux contraintes d'écriture du média choisi comme à l'exploitation des possibilités qu'il offre.

Par exemple, pour un blog d'information, les critères seront les suivants :

- **Navigation et ligne éditoriale** : existence et visibilité d'une ligne éditoriale, utilisation des fonctionnalités de classement et indexation des contenus.

- **Contenu** : qualité des traitements, de l'analyse et de la réflexion, présentation et contextualisation des contenus multimédias, création et originalité, qualité visuelle, implication personnelle, expression d'opinions, illustration, multimédia, fréquence de la production.

- **Interactivité et communication** : prise en compte des commentaires, ouverture sur le web, présentation de l'équipe de rédaction et du projet, possibilité de contacter la rédaction.

- **Responsabilisation et citoyenneté** : signature des publications, présence des mentions légales, crédits photographiques, caractère collectif du projet, implication et responsabilisation des élèves, liberté d'expression.

**Attention** : les journaux participants ne seront pas retournés et seront versés au dépôt pédagogique du CLEMI.



### Prix spécial « Egalité »

Quelle que soit la catégorie, des articles ou dossiers traitant de la question de l'égalité filles/garçons parmi les publications participant au concours pourront être sélectionnés dans le cadre du prix spécial « Egalité ».

Les équipes sont invitées à proposer également leurs articles au concours national « CLEMI/Causette/ Les Nouvelles NEWS ».



### Nouveau : prix spécial « éclat de voix »

Le prix spécial « Eclats de voix » vise à encourager l'expression citoyenne des élèves. Il récompensera, parmi les publications participant au concours, des articles, éditos, dessins de presse, ou toutes autres productions médiatiques visant à faire partager une conviction, une indignation, ou un engagement citoyen d'un ou plusieurs journalistes en herbe.

## Une fiche conseils pour chaque journal

Primée ou non, chaque rédaction participante se verra retourner une « fiche conseils » réalisée à partir des remarques du jury et conçue pour apporter des conseils et des pistes de réflexion.

## Prix et dotations

Pour les « journaux papier » comme pour les médias numériques, le jury pourra distinguer jusque trois équipes dans chaque catégorie (école, collège, lycée).

Les rédactions primées seront conviées le 10 mai 2017 à une cérémonie de remise des prix dans un lieu de l'académie qui sera déterminé par le *Club de la presse* de Lille. Elles recevront un diplôme et une récompense (livres, places de spectacles, visites de musées ou d'exposition... selon les opportunités offertes par les partenaires du concours).

En outre, comme pour l'édition 2016, les meilleurs médias de chaque académie pourront, pour chaque catégorie, recevoir un prix décerné par le CLEMI national.

### Carte de presse jeune

Tous les membres des rédactions lauréates au niveau académique, âgés de 12 à 25 ans, se verront offrir la possibilité d'obtenir gratuitement la Carte de presse jeune, délivrée par l'association *Jets d'encre*.

Informations sur [www.jetsdencre.asso.fr](http://www.jetsdencre.asso.fr).

## Composition du jury

Les décisions du jury seront sans appel.

Le jury sera composé de représentants du CLEMI et de l'association *Jets d'encre*, de chefs d'établissement et d'enseignants des différents niveaux représentés, de journalistes membres du *Club de la presse*, d'un représentant de CANOPE, d'un ou plusieurs représentants de l'OCCE. La délégation régionale à l'égalité hommes-femmes sera sollicitée pour attribuer le prix spécial « égalité ».